Supplément du Conteur vaudois

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **23 (1885)**

Heft 7

PDF erstellt am: **29.03.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SUPPLÉMENT DU CONTEUR VAUDOIS

ANNONCES :
HAASENSTEIN & VOGLER
Lausanne, 35, rue de Bourg. **Montreux.**
Genève, Neuchâtel, Fribourg, St-Imier, Bâle, Berne, Zurich, etc., etc.

PRIX DES ANNONCES :
du Canton . . . . . 15 c.
de la Suisse . . . . 20 c. } la ligne ou son espace.
de l'Etranger . . . . 25 c.
Rabais sur annonces répétées.
Les annonces se paient comptant et sont reçues jusqu'au jeudi soir.

Le **CONTEUR VAUDOIS** *étant très répandu dans les villes et les campagnes de la Suisse romande, ainsi que dans presque tous les Cercles, Hôtels, Pensions, Cafés, etc., et restant en lecture pendant huit jours, offre de réels avantages pour les annonces.*



La solution de la **charade** du dernier numéro est le nombre romain *DIX*. — Nous avons reçu 22 réponses justes ; ce sont celles de MM. B. Corbaz, Lausanne ; Cercle de Plainpalais, et Madame Louise Orange, Genève ; MM. Rossier-Richard, Forney, Tondeur, Vevey ; H. Perret, Ecublens ; W. Aubert, Chaux-de-Fonds ; Charoton, aubte, Mont-la-Ville ; Ed. Mermod, Clarens ; D. Mayor, Echallens ; H. Müller, Ollon ; L. Blanc, les Moulins ; M.-C. à Daillens ; Clot, aux Culayes ; Perrault, Nyon ; A. Emery, au Locle ; E. Bastian, au Grenet ; Bastian, Cornes-de-Cerf ; Thuillard, Crissier ; L. Capt, Orient-de-l'Orbe ; Grandguillaume, Yverdon ; Pichard, gend., Chessel et Robert Tissot, Trameian, auquel est échue la prime.

Problème proposé par M. A. Noverraz, Forel (Lavaux), qui offre comme prime, une jolie boîte à secret :

Un renard poursuivi par un chien, a 60 sauts d'avance sur ce dernier. Et, pendant que le renard fait 9 sauts, le chien n'en fait que 6 ; mais en revanche, 3 sauts du chien valent 7 sauts du renard. On demande quel est le nombre de sauts que doit faire le chien pour atteindre le renard ?

Société vaudoise de médecine.

Vient de paraître :

INSTRUCTION sur le chauffage et l'asphyxie. 3 autres instructions ont déjà paru. Prix, 10 c. l'ex. 50 c. la dizaine. — Librairie Payot, Lausanne. [H.167.L.10

Une maison de **Vins** et **Spiritueux** en **gros** de la Suisse romande cherche pour Lausanne un bon

REPRÉSENTANT

ayant déjà une clientèle. Les meilleures références sont exigées. Adresser les offres sous initiales H 799 X, à MM. **Haasenstein & Vogler**, à **Lausanne.** [14

Société vaudoise d'engrais chimiques
A RENENS, PRÈS LAUSANNE

L'usine de Renens offre toujours aux agriculteurs des cantons de la Suisse romande ses engrais pour **céréales, prairies, vignes et légumes,** de dosages garantis, soumis à l'analyse du **Bureau cantonal du contrôle des boissons et denrées à Lausanne.**

Le soin apporté à leur composition, la qualité des matières premières employées et surtout la manière scrupuleuse dont ils sont fabriqués, nous permettent d'en recommander sérieusement l'emploi.

De nombreuses lettres, constatant les bons effets obtenus, et des observations pratiques sur leur mode d'application, relevant le fait qu'il est en général avantageux de répandre l'engrais pendant l'hiver, sont à la disposition de nos clients, ainsi que le prospectus et les prix-courants de l'année.

Les soussignés, Administrateurs de la Société et le Directeur, donneront aux agriculteurs de leur rayon, sur leur demande, tous les renseignements désirables relatifs à l'emploi de nos engrais.

Gustave Auberjonois, *président*, Beau-Cèdre, près Lausanne.
W. de Rham, *vice-président*, Jouxtens.
Alb. de Haller, *secrétaire*, Lausanne.
L. Bovet, colonel, Areuse (Neuchâtel).
L. Chuard, préfet, à Corcelles près Payerne.
Aug. Cordey, Aubonne.
H. de Collogny, Apples.
Ch. Grenier, Bussigny.
V. Léderrey, château de Maxilly, par Evian (Savoie).
Ch. Mallet, Jean-des-Bois, sur Nyon et Genève.
A. Robert, à la Veyre, sur Vevey.
E. Mercier, directeur, Renens. [H.2393.L.58

UN REMÈDE INDISPENSABLE

est le **Bitter ferrugineux** (Eisenbitter), de **Joh. P. Mosimann,** pharm. à Langnau (Emmenthal). — Les propriétés **fortifiantes** et **toniques** lui donnent cette valeur **incontestable** qui l'ont fait recommander par tant de médecins aux personnes **faibles** et **anémiques.** — La bouteille, pour la cure de 4 semaines, ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à **toutes** les bourses. [1

Dépôt général : LAUSARNE, *Simond fils, drog.*, et dans les pharmacies : à *Lausanne*, Buttin ; *Vevey*, Delafontaine ; *Payerne*, Barbezat ; *Yverdon*, Thétaz ; *Concise*, Caille ; *Grandson*, Schnapp ; *Ste-Croix*, Reymond, et dans la plupart des autres pharmacies.

AVIS aux CULTIVATEURS

La **Filature de lin Burgdorf** à Burgdorf (Berne), se charge, comme par le passé, du filage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Elle est à même de produire du bon fil, propre et régulier Les matières sont filées dans leur longueur naturelle Sur demande, l'établissement fait aussi la toile. Prix modérés. [H.1847.Y.49

Diplôme à Zurich 1883.
Dépôts :

MM. H. Hugli, cordier, *Lausanne.*
Fontannaz-Monnier, *Cossonay.*
Hoirie Grognuz, *Echallens.*
N. Andersen, *Morges.*
J.-J. Brouchoud, *Nyon.*
Monthoux-Ankermann, *Bière.*
Mme Vve Ad. Glardon, *Vallorbes.*
MM. Pavarin et Pidoux, *Lucens.*
F. Marmillod, *Oron.*
A. Blanc-Regamey, *Chexbres.*
F. Ducret, *Corsier-Vevey.*
J.-L. Robellaz, cordier, *Yverdon.*

Cigares, Cigarettes et Tabacs.
D. Spihiger,
Rue de Bourg, 34, Lausanne.

Cigares vieux de la Havane et du Brésil en liquidation.
Cigarettes russes et égyptiennes.



Fabrique de vélocipèdes. — Location de tricycles système anglais. — Bicycles perfectionnés. — Voitures de malades. — Chars d'enfants en location. Demandez prix-court.
G. CARTIER, Gr. Pont, Lausanne.
H.121.L 6]

MALLES et VALISES

à très bas prix. — S'adresser au concierge de la Grenette.
On se charge des réparations. [H.2187.L.39

Guérison

des rhumes, bronchites, laryngites, catarrhes de l'estomac et de la vessie, etc., par le

GOUDRON BURNAND

bien supérieur au Guyot. Excellent contre les *maladies de la peau, dartres, engelures, crevasses, écoulements anciens.* Le flacon, 1 fr. 50, préparé par

Edm. BURNAND, pharm., à ORON.

Lousanne, pharmacies **Odot** et **Morin**, et la plupart de la Suisse romande. [H.2689 L.91

Cigares HAVANE
Cavour et Brissago de Chiasso.

Grand choix de cigares fins, cigarettes suisses et étrangères, 1re qté.

Caissons de cigares depuis 4 fr. 50 jusqu'à 50 fr. le cent. [H.2529.L.71

Avenue du Théâtre, 4, Lausanne.

Mr CHARLES BORY

informe l'honorable public qu'il a repris, à dater du 1er janvier 1885, le cabinet de gérances de feu M. Ed. OLIVIER, CORRATERIE, 21, **Genève.** H.457 X.7
Reçoit de 10 heures à midi.



Seul dépôt pr la Suisse : Pharmacie **Morin,** 21, place de la Palud, Lausanne. [H 2713.L.96

FUMEURS
dans tous les magasins
Cigares Taverney, à Vevey.
Spécialité de Rio-Fino, Flor de Vevey,
Vevey-courts et **Vevey-longs,**
nuance B-C (légers).
2 médailles, 3 diplômes.
[H.2720.L.99

En vertu de décrets ministériels, le 20 février 1885 aura lieu, avec toutes les formalités voulues par la loi, le grand tirage mensuel des

EMPRUNTS A LOTS ITALIENS

Autorisés par décret royal et garantis séparément par les biens appartenant aux villes de

BARI, BARLETTA, MILAN, VENISE

avec 500 tirages par lesquels on s'assure l'agréable combinaison d'avoir

UN TIRAGE CHAQUE MOIS

lequel est irrévocablement fixé aux dates mentionnées sur les obligations contenant elles-mêmes toutes les explications en langue italienne, française et allemande. Ces emprunts sont

les plus avantageux, les mieux conçus, les uniques au monde,

avec environ **300,000 lots** d'espèces sonnantes

parmi lesquels plusieurs lots de

2 millions, 1 million, 500,000, 400,000, 300,000, 200,000 100,000, 50,000, 20,000, etc.

formant la somme totale de

66 MILLIONS DE FRANCS

que l'on paie entièrement en espèces sonnantes sous la plus grande discrétion à tous les heureux gagnants, sans formalités pour la perception et sans reçus, attendu que les titres portent les quittances originales pour exiger les primes.

Chaque mois on change le système du tirage des numéros et de cette manière le possesseur de ces obligations a la plus grande chance que ses obligations peuvent obtenir des primes qu'auparavant il lui était impossible de gagner :

Un lot au minimum de 60 fr.,, au maximum de 2 millions.

En outre on ne perd jamais la somme payée parce que le montant déboursé est restitué entièrement, attendu que chaque acheteur est garanti du remboursement de 290 fr. au total, savoir 60 fr. pour le lot garanti, 230 fr. pour la restitution de la somme payée.

Les obligations originales définitives au porteur signées et garanties spécialement par les autorités communales de **Bari, Barletta, Milan, Venise** (1866, 1868, 1869, 1871) avec lesquelles on concourt régulièrement aux cinq cents tirages (un tirage par mois), se vendent au prix total de 230 fr.

Les mêmes titres se vendent aussi, avec paiements à termes, pour la somme de 300 fr., que l'on devra payer comme suit : — A la souscription 15 fr., et le solde de 285 fr., en 57 termes, très commodes de 5 fr. chacun, payables à partir du 1er avril, dans la première semaine de chaque mois — Une fois le versement de 15 fr. effectué pour la souscription, l'acheteur concourt immédiatement à tous les lots des susdits tirages et aux suivants, de la même manière et avec **les mêmes droits** comme s'il avait payé la somme entière, et il a toujours la faculté d'anticiper un ou plusieurs versements.

Chaque acquéreur recevra en prime une obligation originale définitive de la

CROIX ROUGE DE HONGRIE

Ces obligations remboursables à 20 fr. concourrent chaque année aux primes de trois grands tirages dont le premier a lieu le 1er mars avec un lot principal de

50,000 FRANCS

De cette façon les acquéreurs des obligations des emprunts italiens s'assurent un remboursement de 310 francs, et concourent de la manière la plus facile aux primes de quinze grands tirages par année.

L'argent que l'on dépense aux loteries est, ne gagnant pas, entièrement perdu, tandis que les acheteurs de ces obligations réunies ne perdent jamais l'argent déboursé, attendu qu'il est entièrement restitué. Les numéros des obligations des villes de Bari et Barletta, qui sont sortis dans chaque tirage, sont de nouveau mis dans l'urne et de cette manière on a toujours l'indiscutable chance de gagner plusieurs lots dans chaque tirage, par conséquent la plus grande probabilité de pouvoir gagner jusqu'à sept cents lots qui peuvent s'élever à la somme de

DIX MILLIONS

Expédier le montant par mandat avant le 19 février, à la banque CROCE frères, de feu Marius, Gênes, Piazza S. Giorgio, 32.

On peut acheter les obligations de n'importe quelle partie du monde que ce soit en adressant le montant d'avance, par mandat postal international. — On accepte aussi en paiement les billets de banque, timbres-poste, coupons de rente de quelle nation que ce soit. — On écrit en langue française, allemande. — Ajouter 50 cent. à chaque remise pour frais de retour. On ne tient pas compte des demandes contre remboursement.

La Banque CROCE frères se charge d'expédier gratis dans les cinq jours après le tirage la liste des numéros sortis et d'en aviser les gagnants. (H. 3 T.15.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE

D'ENGRAIS CHIMIQUES

Renens, près Lausanne.

Messieurs les agriculteurs trouveront toujours, chez les agents de la société ou à la fabrique, les engrais pour *céréales, vignes, prairies* et *légumes,* aux conditions des prix-courants.

Le bon accueil fait jusqu'ici à nos engrais, nous permet d'en recommander sérieusement l'usage. Envoi franco du prospectus sur demande. [H.2103.L-33.

!! ATTENTION !!

Si vous tenez à votre santé, fumez les **CIGARETTES GENTON,** les seules ne noircissant pas les dents. Se trouvent dans tous les bons magasins.

Vente moyenne journalière 30 mille cigarettes. [H.203L.11.

CHOCOLAT PUR J. RIBET

[H.19.L 2

Coiffures pour bals et soirées

OUVRAGES EN CHEVEUX [13

Mme Bachmann, rue de la Louve, 7

Demandez

dans les bons magasins de tabacs les véritables **Cigarettes de Constantinople** dites de **Salon**. [H.204L.12.

Pour insérer rapidement aux prix les plus avantageux quelles ANNONCES que ce soient dans n'importe quels

JOURNAUX

de **Lausanne,** du **Canton,** de la **Suisse** et de l'**Etranger**

Adressez-vous

DIRECTEMENT

à l'Agence de Publicité

Haasenstein & Vogler

LAUSANNE

35, rue de Bourg,

Montreux,

Genève, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc., etc.

(MAISON FONDÉE en 1855)

EN VENTE

IMPRIMERIE HOWARD GUILLOUD & Ce

A LAUSANNE

et principales librairies de la Suisse :

Code fédéral des Obligations

Prix : 3 fr. 50 broché. — Relié, 4 fr.